



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 20 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 14/10/2022

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 10

Mesdames BACHELET Nathalie, GONNARD Catherine, HILT Sabine et PAQUELIN Clémence.
Messieurs NEVERS Eric, NOTTIN Jean-Pierre, CHERVIER Daniel, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés : CROISIER Eric

Excusés : Procurations : 1 Votants : 10

Secrétaire de séance : Catherine Gonnard

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 h 30.

Monsieur le Maire remercie la presse et les conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

1. **Délibération taxe aménagement**
2. **Délibération délégation com com taxe aménagement**
3. **Délibération m57**
4. **Délibération traitement des archives non réglementées**
5. **Bien sans maitre**
6. **Cimetière : retour commission / vacation / exhumation / renouvellement concession**
7. **Energie : point sur consommation 2022 éclairage public / prix régulé sydesl / sobriété énergétique**
8. **Vente cantine**
9. **Travaux ancienne mairie : devis / retour sur réunion appel à projet**
10. **Scolarité : subvention cantine / subvention voyage scolaire / transport scolaire**
11. **Point élagage**
12. **VNF et Maitre d'œuvre**
13. **Vétérinaire participation frais animaux avant fourrière**
14. **Repas des anciens**
15. **Vœux du maire**
16. **Panneaux natura 2000 / panneaux communaux (sdf / ecole / wc ...)**
17. **Fleurissement hivernal**

Questions diverses :

- **Situation communauté de communes**
- **Entretien jardin Mairie**
- **Bac à compost**
- **Complémentaire santé**
- **Photo salle des fêtes**
- **Repas communal**

1. Délibération taxe aménagement

(La délibération porte la référence D2022-36)

2. Délibération délégation com com taxe aménagement

Considérant qu'aucune taxe d'aménagement communale n'existe pas, il n'y a pas lieu de reverser la taxe d'aménagement à la communauté de commune.

3. Délibération m57

Vu le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1er janvier 2015 comprenant une nouvelle nomenclature fonctionnelle,

Vu l'avis favorable du comptable,

Considérant que la Ville de Artaix s'est engagée à appliquer la nomenclature M57 au 1er janvier 2023,

Que cette nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local,

Considérant que le référentiel M57, instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes),

Qu'il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions,

Que ce référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires,

Qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est envisagée au 1er janvier 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- Autorise la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégé a au 1er janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Ville de Artaix, et des budgets annexes actuellement en M14 (CCAS).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

(La délibération porte la référence D2022-37)

4. Délibération traitement des archives non réglementées

Les reliquats des archives réglementaires nécessitent d'être triées afin d'extraire les documents qui relatent de l'histoire de la commune. M. Petillot a adressé un devis pour effectuer cette tâche. Le devis s'élève à 50 euros de l'heure avec un estimatif de 20H. Les travaux débiteront début 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la soustraction des archives non réglementaires par Monsieur Petillot et donc l'engagement de la dépense.
(La délibération porte la référence D2022-38)

5. Bien sans maitre

M. Le Maire indique que les parcelles AH 55 AH51 AH 52 et AH 54 sont des biens sans maitre et que potentiellement la commune pourrait mener une opération de reprise pour les 4 parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, la mise en œuvre des démarches nécessaire pour la reprise des parcelles concernées.
(La délibération porte la référence D2022-39)

6. Cimetière : retour commission / vacation / exhumation / renouvellement concession

Mme Gonnard présente les travaux de la commission cimetière. Les plaquettes indiquant la procédure de reprises vont être installées la semaine prochaine.

Il y a 65 tombes qui font l'objet de la procédure.

Les pics dangereux vont être coupés en raison de la dangerosité. Les propriétaires des tombes seront contactés avant cette opération. Le maire rappelle que cette opération relève de la sécurité des usagers et ne nécessite pas l'autorisation des propriétaires des sépultures.

Une vacation est possible lors des inhumations, le maire propose de lever cette taxe de vacation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, l'annulation des frais de vacation
(La délibération porte la référence D2022-40)

7. Energie : point sur consommation 2022 éclairage public / prix régulé sydesl / sobriété énergétique

L'état demande que les collectivités diminuent leurs consommations de 10%, les travaux de passage aux led de l'éclairage a permis une économie de près de 50% des consommations sur les factures d'énergies entre 2021 et 2022. En conséquence de quoi, le Maire, aux vues des efforts consentis, propose d'autoriser l'installation des guirlandes de Noël sous réserve qu'elles soient en led.

8. Vente cantine

M. le Maire présente l'offre de Fernandez immobilier pour la vente de la cantine, estimée à 40 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, donne mandat à l'agence Fernandez Immobilier pour la mise en vente de la cantine en exclusivité pendant 6 mois.

(La délibération porte la référence D2022-41)

9. Travaux ancienne mairie : devis / retour sur réunion appel à projet

Le Maire indique que pour lancer les consultations pour les travaux de l'ancienne mairie il est nécessaire de trouver un maître d'œuvre.

D'autre part les premiers devis pour les travaux de la Mairie ont été fournis : les devis sont très chers. Une consultation via un marché devra être lancée en raison des coûts.

10. Scolarité : subvention cantine / subvention voyage scolaire / transport scolaire

Une subvention d'un montant de 300€ à la proportion du prix forfaitaire par enfant pour la cantine est proposée au vote. L'idée est de participer comme les autres communes du RPI au fonctionnement de la cantine scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité, une subvention de 300€ pour la cantine scolaire du RPI Melay Chenay Artaix.

(La délibération porte la référence D2022-42)

M. le Maire fait part d'une demande de subvention de voyage scolaire dans l'autunois de la part de l'école de Chenay du RPI. Il y a trois enfants d'Artaix à l'école de Chenay ce qui représente une subvention de 150 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 9 pour et une abstention, une subvention de 150€ pour le voyage scolaire dans l'Autunois de l'école de Chenay du RPI.

(La délibération porte la référence D2022-43)

Transport scolaire : une discussion autour du transport scolaire est engagée. Il est actée qu'il n'y a pas de retour sur la décision du transport scolaire pour cette année scolaire.

11. Point élagage

M. Chervier fait le point sur les élagages, il va se rapprocher de la secrétaire de mairie pour préparer les courriers. Une attention particulière est portée sur la qualité des élagages plus précisément sur le nettoyage des routes, chemins et accotements en fin de chantier

12. VNF et Maître d'œuvre

Le maire expose les différentes réunions qu'il a eu avec VNF, l'association du canal.

La VNF propose de rétrocéder la COT à la commune. La VNF ne fera pas de travaux sur le site si la commune n'a pas de projet. La VNF paiera les travaux de dessouchage si il y a un projet. Le temps des études étant long il est nécessaire de désigner un maître d'œuvre pour le projet de réhabilitation de la halte nautique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal acte à l'unanimité, la recherche d'un maître d'œuvre pour préparer le dossier et les chiffrages de la réhabilitation de la halte nautique

(La délibération porte la référence D2022-44)

13. Vétérinaire participation frais animaux avant fourrière

Un courrier des vétérinaires a été adressé à la commune, il fait part des problématiques des animaux errants récupérés par les vétérinaires dans l'attente de transfert vers la fourrière. Si cela s'entend, il reste qu'aucun quantitatif n'est connu. Cela nécessite de faire un état des faits similaires sur les dernières années afin d'estimer le coût. A défaut de signature de la convention il est nécessaire de fournir un numéro de téléphone à joindre jour et nuit.

M. le Maire indique qu'il prendra contact avec les vétérinaires afin d'avoir une idée des coûts, et également interroger le cabinet sur la réciprocité de l'accord à savoir si le maire a besoin d'un enlèvement d'animal pendant la fermeture de la fourrière sera-t-il pris en charge par les vétérinaires.

14. Repas des anciens

Le repas des anciens est fixé le samedi 26 novembre 2022. Il n'y aura pas de colis distribués aux personnes qui n'assisteront pas au repas.

15. Vœux du maire

Les vœux du maire sont fixés au 8 janvier 2022. Les invitations seront envoyées en décembre.

16. Panneaux natura 2000 / panneaux communaux (sdf / ecole / wc ...)

Le maire indique que des panneaux Natura 2000 ont été attribués à la commune, il propose de les installer aux entrées des zones Natura 2000.

Plusieurs panneaux communaux à l'intérieur du bourg (salle des fêtes, mairie) doivent être remplacés, le maire propose de demander des devis afin d'estimer les coûts de l'opération).

17. Fleurissement hivernal

Pour le fleurissement hivernal il est demandé à Mme Paquelin et Bachelet de prendre contact avec l'employé communal pour décider des achats à prévoir.

Questions diverses

- M. le maire fait état de la situation de la communauté de communes. Il souhaite que les vives tensions actuelles s'apaisent rapidement et ainsi permettre à l'ensemble des 11 communes, qui ne sont pas concernées par les problématiques actuelles de la ville de Marcigny, de retrouver un climat plus serein dans leurs séances de travail au sein de la communauté de communes.
- Berengère Aubry demande à mettre son cheval sur le terrain du jardin de la mairie, le conseil valide. Elle en assume la mise en sécurité de la zone et la propreté de la zone.
- Bac à compost : les communes ont l'obligation de mettre à disposition un bac à compost, le maire propose de la fabriquer en régie.
- Complémentaire départementale : le département a mis en place d'une complémentaire départementale qui viendrait alors en substitution de la complémentaire communale. La décision est prise de se rattacher à ce dispositif.
- Salle des fêtes : les photos du panneau d'affichage ont disparu. Il est nécessaire de savoir qui les a enlevées et pourquoi. Cela inquiète le Maire, il craint que des clés de la salle des fêtes soient en circulation en dehors de celles attribuées.
- La cérémonie du 11 novembre 2022 aura lieu à 11h.
- La cérémonie de commémoration du décès de M. Rabot est prévue lieu le dimanche 26 février 2022 sous réserve de disponibilité des officiels.
- L'ouverture de l'espace convivial communal « Art Thé Café » est prévue le 7 novembre 2022.
- Le chemin des brenons est en mauvais état, le Maire précise que dans le cadre des travaux de la station de traitement, il est inclus la reprise du chemin qui aura lieu à la fin des travaux.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 24 novembre 2022 à 19h30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

CM du 15 septembre 2022

Nathalie	BACHELET	
Daniel	CHERVIER	
Eric	CROISIER	Excusé
Catherine	GONNARD	
Sabine	HILT	
Eric	NEVERS	
Jean Pierre	NOTTIN	
Clémence	PAQUELIN	
Bruno	SABOT	
Alain	VERNIOL	